

Paris, le 8 février 2010

L'Autorité des marchés financiers publie une recommandation relative à la présentation des éléments d'évaluation et des risques du patrimoine immobilier des sociétés cotées

A la suite d'une étude menée sur l'information fournie dans les documents de référence déposés en 2009 par un échantillon de sociétés foncières, l'Autorité des marchés financiers publie une recommandation relative à la présentation des éléments d'évaluation et des risques du patrimoine immobilier des sociétés cotées dans les documents de référence et les prospectus.

Préparée en concertation avec la Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF) et l'Institut français de l'expertise immobilière (IFEI), en liaison avec l'Association française des sociétés d'expertise immobilière (AFREXIM), cette recommandation qui rappelle les textes de référence applicables, attire l'attention des émetteurs sur l'information à fournir dans leur prospectus ou leur document de référence sur les thèmes suivants :

- les expertises en évaluation immobilière ;
- la synthèse de l'expertise par l'émetteur ;
- la description du patrimoine ;
- la présentation des facteurs de risques liés au marché immobilier.

La [recommandation](#) est disponible sur le site internet de l'AMF, rubrique Textes de référence > Accès par type de textes > Recommandations AMF